



Marcel C. Heimo
Conseiller à la Présidence
de la République Rwandaise

HO/Zn

Kigali, le 20 janvier 1967

Au Délégué à la
Coopération technique

B e r n e

Monsieur le Délégué,

Je me réfère à la lettre par laquelle je vous ai informé, le 17 octobre dernier, que ma femme avait du se rendre à Bujumbura pour se faire soigner par un dentiste.

Malheureusement la dent à pivot réparée par le dentiste P. Bozon s'est cassée à nouveau le 25 décembre dernier. Le dentiste de Kigali l'a recollée, mais la réparation ne tint que 2 jours. C'est la raison pour laquelle ma femme dut à nouveau se rendre à Bujumbura où elle séjourna du 16 au 18 de ce mois. Les frais occasionnés par ce déplacement sont les suivants:

Annexes 1. Avion	33,10 \$ USA	
2. Hotel	1260.-- fr. bur.) 1 frs =
3. Nourriture	320.-- fr. bur.) 20,14 fr. bur.

Je vous serais obligé d'examiner la possibilité d'un remboursement.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.